

Edmundston, N.-B
Le 1er juin 2020



Chers parents,

Malgré la situation actuelle, nous sommes heureux de vous annoncer que le Centre des arts offrira des camps artistiques pour la saison estivale 2020.

Par contre, le covid-19 nous a forcés d'apporter des changements. Vous trouverez à cet effet, dans le guide du parent, les documents des mesures mises en place pour assurer le bien-être et la sécurité de vos enfants, ainsi que les changements majeurs énumérés ci-dessous.

FORMAT DES CAMPS

Les jeunes pourront vivre les camps, sur place, au Centre des arts. Par contre, si des changements à la situation du covid-19 se présentaient et que nous devons régresser dans une autre phase, les jeunes pourront faire les camps de la maison dans un format virtuel et une version réduite. Cette formule ne pourra pas s'appliquer au camp de théâtre ni pour le groupe des 4 à 5 ans.

PLAN OPÉRATIONNEL

Nous avons développé un plan opérationnel covid-19 pour le Centre des arts, incluant un plan pour les camps artistiques (annexe 1) de ce plan.

INSCRIPTION

L'inscription se fera en deux temps : préinscription et inscription.

■ Préinscription

Il y aura une période de préinscription qui débutera dès le lancement de la programmation. Les parents pourront utiliser quatre moyens pour inscrire leur enfant.

- Par téléphone : 739-2127
- Par courriel : centredesarts@edmundston.ca
- Par Facebook sur la page du Centre des arts
- En personne au Centre des arts : 82, chemin Canada
-

■ Inscription

Suivant la préinscription, une employée du Centre communiquera avec vous pour compléter l'inscription : remplir le formulaire et faire le paiement. De plus, le parent devra remplir un formulaire de consentement inclus dans le guide du parent et nous le retourner au plus tard sept jours à partir de la date de préinscription.

La politique du premier arrivé, premier servi sera appliquée. La date et l'heure indiquées sur la plateforme utilisée serviront à établir l'ordre des inscriptions.

REMBOURSEMENT

Dû à la situation de covid-19, le Centre pourrait être amené à mettre fin à ses services. À cet effet, le Centre propose un partage des risques de la façon suivante :

- Si le camp est commencé, le Centre remboursera les parents pour les journées pour lesquelles le service n'a pas été offert. Le Centre remboursera le parent moins 25 %. Le calcul s'effectue de la façon suivante :

Exemple : Le coût du camp est de 165 \$ pour la semaine et seulement 2 jours ont été offerts. Le Centre gardera 41.25 \$ (25 % du coût du camp) et ce montant sera déduit du coût de l'inscription, ce qui représente 123.75 \$ et qui équivaut à 24.75 \$ par jour. Donc, le Centre remboursera 3 jours aux parents, soit 74.25 \$.

- Si le camp n'est pas commencé, le Centre pourra proposer le camp à une autre semaine et si celle-ci ne convient pas à l'horaire de l'enfant, le Centre remboursera l'inscription moins 25 %, selon le même calcul établi ci-dessus.

REPAS

Afin de respecter les mesures d'hygiène, les enfants ne pourront pas avoir accès au réfrigérateur et aux micro-ondes. Veuillez vous assurer de préparer des repas et collations en fonction de cette situation.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous joindre. Toute l'équipe et les formateurs sont heureux, encore cette année, d'accueillir votre enfant dans l'univers de création, d'exploration et d'expérimentation de nos camps artistiques.

Veuillez agréer, chers parents, mes salutations les meilleures.



Hélène A. Daigle
Coordonnatrice des programmes
Arts et culture

GUIDE AUX PARENTS



Camps artistiques 2020



DANS LE GUIDE AUX PARENTS

- Informations générales
- Programme
- Formulaire de consentement
- Plan opérationnel covid-19 du Centre des arts
- Directives N.-B. sur les camps de jour – mai 2020
- Guide d'orientation pour les parents pour les garderies éducatives et les camps de jour du N.-B.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Camps artistiques 2020



ARRIVÉE : Entre 8 h et 8 h 45
DÉPART: 16 h et 16 h 45

PORTRAIT D'UNE JOURNÉE
8 h à 9 h : accueil des enfants
9 h à 16 h : activités, ateliers incluant la période de lunch et 2 pauses

MATÉRIEL REQUIS

- Nous demandons que votre enfant apporte ce matériel tous les jours :
 - Bouteille d'eau, de préférence réutilisable
 - Boîte à lunch avec deux collations
- Ne pas apporter autre matériel ou accessoires de la maison.

REPAS

- Afin de respecter les mesures d'hygiène, les enfants ne pourront pas avoir accès au réfrigérateur et aux micro-ondes. Veuillez vous assurer de préparer des repas et collations en fonction de cette situation.
- Allergies alimentaires : si des enfants inscrits au camp ont des allergies, vous en serez avisé lors du rappel pour la semaine de camp et nous vous demandons de préparer les repas et collations en tenant compte des allergies, s'il y a lieu.
- Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires et de la covid-19.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Nous vous recommandons d'habiller votre enfant avec des vêtements adéquats pour faire des projets artistiques. Nous avons des sarraus et des tabliers, mais le port de vêtements de circonstance est recommandé.

BESOINS PARTICULIERS

- Assurez-vous d'avoir informé les responsables du camp lors de l'inscription des besoins en santé de votre enfant (allergies, EpiPen, etc.).
- Afin de s'assurer de répondre adéquatement aux besoins spécifiques de votre enfant, il est essentiel de nous en informer, soit par écrit au moment de l'inscription ou verbalement par téléphone.

STRUCTURE D'ENCADREMENT

- Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires, une équipe est présente durant toute la journée, incluant la période de repas et des pauses. L'artiste formateur est responsable de l'animation de l'atelier et il est assisté d'une étudiante. L'équipe de gestion du Centre est aussi disponible pour aider et intervenir en cas de besoin.

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

- Il n'est pas permis d'apporter du matériel électronique (téléphone cellulaire, iPad ou autres) aux camps.

REÇU D'IMPÔT

- La fiche d'inscription sert de reçu. Assurez-vous d'en conserver une copie si vous en avez besoin pour l'impôt, car c'est le seul document que nous remettons.

OBJETS PERDUS OU OUBLIÉS

- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou oubliés.



centredesarts@edmundston.ca



506 739-2127

artsedmundston.ca



À SAVOIR

- Le camp est de 9 h à 16 h.
- Les enfants peuvent arriver à partir de 8 h et quitter à 16 h 45.
- Les enfants doivent apporter deux collations, une bouteille d'eau et leur lunch.
- Afin de respecter les mesures d'hygiène, les enfants ne pourront avoir accès au réfrigérateur et aux micro-ondes. Veuillez vous assurer de préparer des repas et collation en fonction de cette situation.
- Les participants doivent avoir atteint l'âge minimum exigé au 1er juin 2020.
- Les parents devront signer un formulaire de consentement pour valider l'inscription de l'enfant.

PRÉINSCRIPTION

- Les parents auront quatre plateformes possibles pour inscrire les enfants.
- Lors de la préinscription, vous devez fournir :
 - Le nom de l'enfant
 - Son âge
 - La semaine de camp désirée
 - Le nom de la personne à joindre pour confirmer l'inscription et le numéro de téléphone pour la joindre durant le jour.
- La politique du premier arrivé, premier servi sera appliquée et c'est l'heure indiquée sur le choix de la plateforme qui établira l'ordre des préinscriptions.

INSCRIPTION

- Durant la semaine de préinscription, une employée communiquera avec la personne qui a inscrit l'enfant afin de remplir la fiche d'inscription et procéder au paiement.
- Pour que l'inscription soit officielle, le parent devra lire le guide du parent, signer le formulaire de consentement disponible dans le guide. À partir de la date d'inscription, sept jours seront alloués pour nous retourner le formulaire.
- IMPORTANT : En raison de la situation du covid-19, il est nécessaire que le formulaire de consentement soit signé et retourné à la date requise afin que nous puissions admettre un enfant au camp. Si le formulaire n'est pas été reçu à la date indiquée, l'inscription ne pourra être validée.

GUIDE DU PARENT

Le guide du parent, incluant le formulaire de consentement à signer et toutes les informations pertinentes pour les camps artistiques et le covid-19, est sur notre site web : artsedmundston.ca, dans la section *Ateliers*.

PRÉREQUIS

Les enfants doivent avoir un intérêt pour la création et le désir de réaliser les projets proposés durant la semaine.

Les groupes d'âge et les semaines

10 à 13 ans

CAMP THÉÂTRE
6, 7, 8, 9, 10 juillet

9 à 12 ans

CAMP ARTS VISUELS
13, 14, 15, 16, 17 juillet

6 à 8 ans

CAMP ARTS VISUELS
21, 22, 23, 24 juillet

9 à 12 ans

CAMP ARTS VISUELS
10, 11, 12, 13, 14 août

4 à 5 ans

LES JEUDIS CRÉATIFS
16, 23, 30 juillet - 6 et 13 août

Veuillez noter que les ateliers présentés peuvent être sujets à changement sans préavis.

Centre des arts d'Edmundston
82, chemin Canada
Edmundston, N.-B.
E3V 1V5
506 739-2127
www.artsedmundston.ca
centredesarts@edmundston.ca



CAMPS ARTISTIQUES 2020
Centre des arts d'Edmundston

PRÉINSCRIPTION



Par téléphone au 739-2127



Sur la page facebook du Centre des arts



Par courriel à : centredesarts@edmundston.ca



En personne au Centre des arts, 82 chemin Canada

Voir les encadrés pour les détails.



CENTRE
DES ARTS
LA PETITE ÉGLISE
D'EDMUNDSTON

edmundston
Arts et Culture • Arts & Culture

10 À
13 ANS

CAMP THÉÂTRE

6, 7, 8, 9, 10 juillet

175 \$

- Exercices d'initiation au théâtre
- Écriture de dialogues
- Création de personnages
- Création d'une courte pièce
- Répétition et générale



Vendredi 10 juillet
Présentation de la pièce

9 À
12 ANS

CAMP ARTS VISUELS

13, 14, 15, 16, 17 juillet

165 \$

- *SCULPTURE D'ARGILE
Technique du colombin
- *CREATION SUR TISSU
Peinture sur tissu et textile
- *LA LETTRE DE MON PRÉNOM
Peinture sur toile
- *QUELLE COULEUR EST MA MAISON?
Peinture sur bois
- *FORÊT TROPICALE
Encre de Chine et pastel
- *OISEAU TROPICAL
Papier déchiré et collage
- *DESSIN DANS L'ESPACE
Sculpture avec fil métallique
- *UNE MURALE DÉCORATIVE
Feutrage
- *FOLIOSCOPE
Dessin animé - cinéma
- *STATIONS D'ACTIVITÉS
Dessin et peinture



6 À
8 ANS

CAMP ARTS VISUELS

21, 22, 23, 24 juillet

125 \$

- SCULPTURE D'ARGILE
Technique du colombin
- CRÉATION SUR TISSU
Peinture sur tissu et textile
- LANTERNE
Collage et assemblage
- CRÉATION DE LIÈGE
Image à créer avec des bouchons de liège
- LE PETIT CHAT
Peinture sur toile
- BONHOMME TOUT EN FORME
Assemblage de formes
- PROJET MONOCHROME
Peinture, dessin, collage.
- STATIONS D'ACTIVITÉS
Dessin et peinture



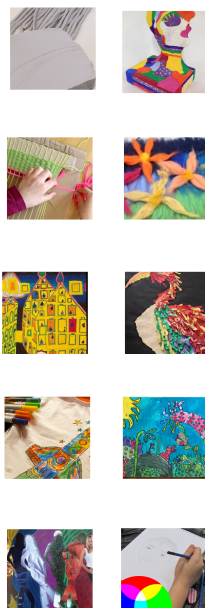
9 À
12 ANS

CAMP ARTS VISUELS

10, 11, 12, 13, 14 août

165 \$

- *SCULPTURE D'ARGILE
Technique du colombin
- *DESSIN DANS L'ESPACE
Sculpture avec fil métallique
- *JEU DE LAINE
Tissage
- *UNE MURALE DÉCORATIVE
Feutrage
- *MA VILLE AUTREMENT
Peinture
- *OISEAU TROPICAL
Papier déchiré et collage
- *CRÉATION SUR TISSU
Peinture sur tissu et textile
- *FORÊT TROPICALE
Encre de Chine et pastel
- *IMAGES RÉINVENTÉES
Collage et mixtes médias
- *STATIONS D'ACTIVITÉS
Dessin et peinture



4 À
5 ANS

LES JEUDIS CRÉATIFS

pour les petites mains créatives

120 \$

- CRÉER AVEC LA LAINE
Jeudi 16 juillet de 9 h à 12 h
- CRÉER AVEC LA MAIN
Jeudi 23 juillet de 9 h à 12 h
- CRÉER AVEC LA PÂTE
Jeudi 30 juillet de 9 h à 12 h
- CRÉER AVEC UNE FOURCHETTE
Jeudi 6 août de 9 h à 12 h
- CRÉER AVEC DES CAILLOUX
Jeudi 13 août 9 h à 12 h



NOS CAMPS ARTISTIQUES PERMETTENT AUX JEUNES

- D'expérimenter, d'explorer et de créer.
- De réaliser un projet différent à chaque jour.
- D'être accompagnés par des artistes et artisans qui ont les connaissances dans leur domaine respectif.
- De s'initier au langage plastique.
- De vivre une expérience plutôt que de viser le résultat.

NOS FORMATEURS POUR LES CAMPS

Simone Bourque, Guylaine Castonguay,
Jules Landry, Emilie Grace Lavoie,
Rosalie Lebel, Sylvie Morneault,
Owen Munisamy, Sarah Nadeau,
Sophie Ruest, Fanny Turgeon



CAMP
DE THÉÂTRE

175 \$

avec Sarah Nadeau, assistée de Sophie Ruest

6 au 10 juillet 2020

Pour les 10 à 13 ans

Exercices
d'initiation
au théâtre

Écriture
de
dialogues

Création
de
personnages

Création
de la
pièce de
théâtre

Répétition
et
générale

Présentation
de la
pièce



Centre des arts , 82, chemin Canada
Edmundston, N.-B.
E3V 1V5
506 739-2127

165 \$

9 À 12 ANS

DU 13 AU 17 JUILLET CAMP ARTISTIQUE 2020



9 h à 16 h

Apportez votre lunch, deux collations
et votre gourde.

Centre des arts d'Edmundston, 82, chemin Canada
Edmundston, N.-B, E3V 1V5
506 739-2127
www.artsedmundston.ca

LUNDI 13 JUILLET

Sculpture d'argile

avec *Emilie Grace Lavoie*

Créer un projet sculptural en utilisant la technique du colombin. Le choix de votre projet est libre. Suite aux explications et à la démonstration de la formatrice, vous pourrez réaliser la sculpture de votre choix.

Création sur tissu

avec *Emilie Grace Lavoie*

Dans cet atelier, le sac de tissu devient votre toile et laissera libre cours à votre imagination pour en faire une œuvre, en peignant et en dessinant en plus d'y ajouter différents morceaux de tissus ou toutes autres matières qui vous seront proposées.

MARDI 14 JUILLET

La lettre de mon prénom

avec *Guylaine Castonguay*

Sur une toile 8 x 10, les participants dessineront la première lettre de leur prénom et la rempliront avec différentes formes et courbes. Ils mélangeront des couleurs de peinture et de la résine pour remplir les formes.

Quelle couleur est ma maison ?

avec *Guylaine Castonguay*

Sur une planche de bois, j'imagine et dessine à quoi ressemble ma maison. Expérimentez à peindre avec l'acrylique, à vernir et coller des éléments décoratifs qui embellissent. Ajoutez des crochets pour suspendre clés et bijoux.

MERCREDI 15 JUILLET

Forêt tropicale

avec *Simone Bourque*

En s'inspirant de la végétation et des animaux qui vivent dans les forêts tropicales, les participants inventeront leur forêt qu'ils représenteront en utilisant de l'encre et du pastel gras.

Oiseau tropical

avec *Simone Bourque*

Création d'un oiseau tropical en utilisant la technique de déchirage de papier et de collage.

JEUDI 16 JUILLET

Dessin dans l'espace

avec *Emilie Grace Lavoie*

En utilisant du fil de métal, les participants formeront un dessin qui sera fixé sur une base de styromousse et un panneau de contreplaqué pour solidifier le tout. Pour compléter, ils vont envelopper leur forme d'un bas de nylon qu'ils peindront.

Une murale décorative

avec *Jules Landry*

La technique de feutrage permet de former une pièce avec de la laine cardée. Les fibres sont réparties par alternance. Avec de l'eau chaude, du savon et des mouvements de va-et-vient, les fibres s'attachent et se fixent pour ainsi créer une étoffe feutrée que vous pourrez suspendre.

VENDREDI 17 JUILLET

Folioscope

avec *Owen Munisamy*

Effectuer un dessin répétitif ou le mouvement se modifie petit à petit d'un dessin à l'autre créant ainsi un petit livre qui représente une scène en mouvement.

Stations d'activités

avec *Fanny Turgeon*

Dans cet atelier, les participants vont explorer les techniques de peinture et dessin à travers trois stations. Création d'une image en utilisant les couleurs primaires et secondaires. Exploration du dessin réaliste et de modèle vivant.

125 \$

6 À 8 ANS

DU 21 AU 24 JUILLET CAMP ARTISTIQUE 2020



9 h à 16 h

Apportez votre lunch, deux collations
et votre gourde.

Centre des arts d'Edmundston, 82, chemin Canada
Edmundston, N.-B, E3V 1V5
506 739-2127
www.artsedmundston.ca

MARDI 21 JUILLET

Sculpture d'argile

avec *Emilie Grace Lavoie*

Créer un projet sculptural en utilisant la technique du colombin. Le choix de votre projet est libre. Suite aux explications et à la démonstration de la formatrice, vous pourrez réaliser la sculpture de votre choix.

Création sur tissu

avec *Emilie Grace Lavoie*

Dans cet atelier, le sac de tissu devient votre toile et laissera libre cours à votre imagination pour en faire une œuvre, en peignant et en dessinant en plus d'y ajouter différents morceaux de tissus ou toutes autres matières qui vous seront proposées.

MERCREDI 22 JUILLET

Lanterne

avec *Sylvie Morneau*

Expérimenter la technique du collage en créant une lanterne fait à partir d'un contenant de plastique récupéré. Agencer les formes et les couleurs pour cette création.

Création de liège

avec *Sylvie Morneau*

Créer un dessin auquel vous ajouterez du volume en utilisant des bouchons de lièges récupérés.

JEUDI 23 JUILLET

Le petit chat

avec *Rosalie Lebel*

Guidé étape par étape, les participants vont peindre un petit chat bien rigolo avec des formes simples.

Bonhomme tout en forme

avec *Centre des arts*

Explorez divers éléments du langage plastique pour créer sur plusieurs cartons qui serviront à faire le montage de ses formes sur une surface et ainsi donner vie à votre bonhomme tout en forme.

VENDREDI 24 JUILLET

Projet monochrome

avec *Fanny Turgeon*

Une toile 16 x 20 monochrome est réalisée à partir d'une seule couleur. Par contre, la couleur peut être utilisée dans différentes nuances, différents effets de texture, de brillance ou de matières peuvent aussi être utilisés.

Stations d'activités

avec *Fanny Turgeon*

Dans cet atelier, les participants vont explorer les techniques de peinture et dessin à travers trois stations. Création d'une image en utilisant les couleurs primaires et secondaires. Exploration du dessin réaliste et de modèle vivant.

165 \$

9 À 12 ANS

DU 10 AU 14 AOÛT CAMP ARTISTIQUE 2020



9 h à 16 h

Apportez votre lunch, deux collations
et votre gourde.

Centre des arts d'Edmundston, 82, chemin Canada
Edmundston, N.-B, E3V 1V5
506 739-2127
www.artsedmundston.ca



LUNDI 10 AOÛT

Sculpture d'argile

avec *Emilie Grace Lavoie*

Créer un projet sculptural en utilisant la technique du colombin. Le choix de votre projet est libre. Suite aux explications et à la démonstration de la formatrice, vous pourrez réaliser la sculpture de votre choix.

Dessin dans l'espace

avec *Emilie Grace Lavoie*

En utilisant du fil de métal, les participants formeront un dessin qui sera fixé sur une base de styromousse et un panneau de contreplaqué pour solidifier le tout. Pour compléter, ils vont envelopper leur forme d'un bas de nylon qu'ils peindront.

MARDI 11 AOÛT

Jeu de laine

avec *Emilie Grace Lavoie*

Dans cet atelier, les participants pourront expérimenter le tissage avec de la laine et ainsi créer une petite pièce colorée avec cette technique.

Une murale décorative

avec *Jules Landry*

La technique de feutrage permet de former une pièce avec de la laine cardée. Les fibres sont réparties par alternance. Avec de l'eau chaude, du savon et des mouvements de va-et-vient, les fibres s'attachent et se fixent pour ainsi créer une étoffe feutrée que vous pourrez suspendre.

MERCREDI 12 AOÛT

Ma ville autrement

avec *Simone Bourque*

À partir de photos, les participants seront invités à réinventer le centre-ville. Ils s'inspireront de l'architecte autrichien Hundertwasser pour transformer quelques édifices par des courbes et des couleurs folichonnes avec la gouache et des crayons de cire.

Oiseau tropical

avec *Simone Bourque*

Création d'un oiseau tropical en utilisant la technique de déchirage de papier et de collage.

JEUDI 13 AOÛT

Création sur tissu

avec *Emilie Grace Lavoie*

Dans cet atelier, le sac de tissu devient votre toile et laissera libre cours à votre imagination pour en faire une œuvre, en peignant et en dessinant en plus d'y ajouter différents morceaux de tissus ou toutes autres matières qui vous seront proposées.

Forêt tropicale

avec *Simone Bourque*

En s'inspirant de la végétation et des animaux qui vivent dans les forêts tropicales, les participants inventeront leur forêt qu'ils représenteront en utilisant de l'encre et du pastel gras.

VENDREDI 14 AOÛT

Images réinventées

avec *Simone Bourque*

Dans un magazine, les participants choisissent une image principale qui sera répétée six fois sur des textures et des couleurs variées. Ensuite, ils feront la mise en page et le collage des images de magazines. L'œuvre sera complétée en harmonisant au pastel gras, les textures créées par le collage.

Stations d'activités

avec *Fanny Turgeon*

Dans cet atelier, les participants vont explorer les techniques de peinture et dessin à travers trois stations. Création d'une image en utilisant les couleurs primaires et secondaires. Exploration du dessin réaliste et de modèle vivant.



JEUDI 16 JUILLET

Créer avec la laine

9 h à 12 h

Les participants vont explorer la création avec la laine pour concevoir des bonhommes pompons à suspendre.



JEUDI 23 JUILLET

Créer avec la main

9 h à 12 h

Les participants utiliseront leur main et leur bras pour créer leur arbre sur un support et le décorer des formes qui les inspirent.



JEUDI 30 JUILLET

Créer avec la pâte

9 h à 12 h

Avec les pâtes alimentaires, les participants pourront créer un motif de fleur sur une toile afin de célébrer l'été.



JEUDI 6 AOÛT

Créer avec une fourchette

9 h à 12 h

Les participants vont expérimenter la création d'une peinture, mais sans pinceau. Une fourchette servira d'outil pour réaliser le projet.



JEUDI 13 AOÛT

Créer avec des cailloux

9 h à 12 h

Les participants peindront sur les cailloux le thème qu'ils auront retenu, afin de se créer un jeu de tic-tac-toe qu'ils pourront décorer et traîner dans leur sac.

Apportez votre lunch, deux collations
et votre gourde.

Centre des arts d'Edmundston, 82, chemin Canada

Edmundston, N.-B, E3V 1V5

506 739-2127

www.artsedmundston.ca



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Camps artistiques 2020

Par la présente, je _____, confirme avoir pris connaissance des documents suivants :

- Directives N.-B. sur les camps de jour – mai 2020
- Guide d'orientation pour les parentes pour les garderies éducatives et les camps de jour.
- Plan opérationnel covid-19 du Centre des arts
- Informations générales

Je reconnais les mesures mises en place et j'accepte les conditions et situations qui pourraient affecter l'offre de service des camps artistiques 2020 du Centre des arts.

J'accepte d'inscrire mon enfant _____ au camp artistique le ou les _____ 2020.

Signature du parent ou tuteur

Date



Plan opérationnel : Centre des arts d'Edmundston

82, chemin Canada, Edmundston, N.-B. E3V 1V5
506-739-2127, centredesarts@edmundston.ca

Date de mise en œuvre : Le 25 mai 2020

Signataires autorisés : Marc Michaud, directeur général – Ville d'Edmundston
Christine Lavoie, directrice du Service arts et culture – Ville d'Edmundston

Révisions : Au besoin et examen mensuel requis.

Dates de révision : *Le plan a été examiné pour évaluer tout nouveau risque ou tout changement aux lignes directrices réglementaires.*

Noms : _____ Date : _____

Noms : _____ Date : _____

1. Particularités des lieux

- 1.1. Billetterie
- 1.2. Galerie d'art
- 1.3. Salle de spectacle
- 1.4. Ateliers de création
- 1.5. Camps d'été pour enfants
- 1.6. Bureaux administratifs
- 1.7. Comptoir service (bar)
- 1.8. Cuisinette

2. Évaluation des risques¹

- 2.1. Population à risque : Jeunes enfants, personnes âgées, employés de services essentiels
- 2.2. Espaces intérieurs en milieu urbain
- 2.3. Interaction directe avec le public
- 2.4. Proximité des contacts entre les formateurs et les participants
- 2.5. Manipulation de matériaux et d'équipements
- 2.6. Durée prolongée des contacts lors des camps pour enfants
- 2.7. Échange d'argent, de billets de spectacle
- 2.8. Files d'attente
- 2.9. Livraisons

3. Directives provinciales

- 3.1. Document d'orientation pour les mesures de santé publique d'ordre général pendant le rétablissement relatif à la COVID-19²
- 3.2. Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps de jour (en annexe)

¹ Les directives relatives à la prise de décisions fondées sur les risques pour les lieux de travail et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19. Document disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/prise-decisions-fondees-risques-lieux-travail-entreprises-pandemie-covid-19.html>.

² <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/mesures-de-sante-publique-covid-19.pdf>

4. Principales stratégies d'atténuation des risques

- 4.1. Mettre en place un processus de dépistage passif pour les visiteurs occasionnels, ainsi qu'un dépistage actif pour les utilisateurs récurrents (participants inscrits, visiteurs de la galerie, contractuels et le personnel).
- 4.2. Interdire les contacts physiques, réduire leur proximité et leur durée.
- 4.3. Modifier l'infrastructure pour favoriser une distance physique de 2 mètres.
- 4.4. Définir les taux d'occupation maximum par local.
- 4.5. Installer des barrières physiques et de l'affichage directionnel.
- 4.6. Exiger le port du masque en tissu non médical si la distance ne peut être respectée.
- 4.7. Prévoir un espace réservé au lavage des mains et d'isolation.
- 4.8. Fournir des produits à base d'alcool pour la désinfection des mains.
- 4.9. Fournir de l'équipement de sécurité.
- 4.10. Encourager le télétravail et l'accès au programme d'aide aux employés.
- 4.11. Promouvoir et respecter l'étiquette respiratoire.
- 4.12. Augmenter la fréquence de désinfection et de nettoyage quotidien du lieu.
- 4.13. Tenir un registre des visites.
- 4.14. Développer un plan de continuité (équipe A, équipe B).
- 4.15. Communiquer abondamment les nouvelles mesures mises en place au personnel et au public.
- 4.16. Mettre en place des mesures d'imputabilité et de surveillance pour appuyer le plan.

5. Nettoyage et désinfection

- 5.1. Un nettoyage professionnel du lieu sera complété au quotidien et une attention particulière sera portée à la désinfection des surfaces à plus haut risque, comme le hall d'entrée, les toilettes, la cuisinette et les poignées de porte, en raison de deux fois par jour.
- 5.2. Tenir un journal des nettoyages/désinfections.
- 5.3. De plus, chaque utilisateur est responsable de désinfecter son espace de travail (clavier, dessus de bureau, téléphone, poignées de porte, chaises, etc.) au moins une fois par jour et tout autre endroit/objet utilisé (ex. : poignée de porte de la remise et les bacs utilisés).
- 5.4. Une solution d'alcool désinfectante pour les mains sera placée (et obligatoire pour tous les visiteurs) à l'entrée du bâtiment, à la réception et à plusieurs autres points stratégiques. Le lavage fréquent des mains reste la solution privilégiée et sera encouragée auprès des utilisateurs du Centre.
- 5.5. Une station comprenant des produits désinfectants dans des bouteilles individuelles et des linges nettoyants sera aménagée comme point de ravitaillement pour les utilisateurs du bâtiment.
- 5.6. De l'équipement de protection personnelle supplémentaire (masque, gants, lunettes, etc.) sera disponible sur place en cas de besoin. Tous les utilisateurs récurrents du Centre devront être formés sur leur utilisation, décontamination, entreposage, limitations, etc.
- 5.7. Tenir un carnet des formations offertes en matière d'hygiène et de sécurité.

6. Procédures d'accueil

Deux procédures seront mises en place, une pour les visiteurs et une pour les utilisateurs :

- 6.1. **Visiteurs** : Sans rendez-vous, pour une demande de service, comme le remboursement d'un billet de spectacle ou l'inscription à un atelier. Tout visiteur devra :
 - 6.1.1. S'inscrire au registre en donnant son nom complet et son numéro de téléphone.
 - 6.1.2. Respecter les points d'attente installés au sol, à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment, ainsi que les consignes de distanciation.
 - 6.1.3. Répondre (dans la négative) aux questions affichées sur les portes d'entrée du Centre (symptômes associés à la covid, déplacements à l'extérieur de la province et contact avec une personne infectée ou en auto-isolement dans les 14 jours) avant d'entrer dans le bâtiment.
 - 6.1.4. Se désinfecter les mains avec la solution à base d'alcool dès son entrée dans le bâtiment.
 - 6.1.5. Rester dans la section réservée aux « visiteurs ». (Voir le plan en annexe.)
 - 6.1.6. Sortir du bâtiment dès la fin de sa visite, par la (nouvelle) porte assignée, pour réduire autant que possible la proximité.

- 6.2. **Utilisateurs** : Pour ceux qui souhaitent participer à un atelier ou visiter la galerie d'art avec ou sans rendez-vous, pour les artistes et autres contractuels engagés par le Centre et pour le personnel municipal.
 - 6.2.1. En plus des directives pour les visiteurs, tous ces utilisateurs devront obligatoirement :
 - 6.2.2. S'inscrire au registre en donnant son nom complet, son numéro de téléphone, son adresse résidentielle et le nom et numéro d'une personne-contact.
 - 6.2.3. Se rendre à la réception pour passer le test de température corporelle (chaque 5 hres).
 - 6.2.4. Se laver les mains dans l'espace réservé à cet effet avant de se rendre à son espace assigné.
 - 6.2.5. Déposer ses affaires uniquement dans son espace assigné. **Ne pas utiliser le vestiaire.**
 - 6.2.6. Les utilisateurs devront limiter au maximum leurs déplacements dans la section « visiteurs ».
 - 6.2.7. Tous les utilisateurs devront recevoir une formation sur les procédures mises en place avant de débiter leurs activités au Centre et une session de rappel chaque mois suivant.
 - 6.2.8. Et tous doivent avoir un masque en réserve.

- 6.3. **Camps d'été** : En plus des procédures approuvées par la médecin-hygiéniste du N.-B. pour les camps de jour, les enfants inscrits aux camps d'été du Centre recevront des consignes supplémentaires permettant d'atténuer davantage les risques et d'encourager la distanciation. Par exemple, une porte d'entrée leur sera désignée, accompagnée d'une station de dépistage actif, des espaces personnels seront désignés, les lieux et l'équipement seront nettoyés deux fois par jour et les visiteurs ne pourront pas se déplacer dans les espaces réservés aux enfants. (Voir les détails en annexe.)

- 6.4. **Spectacles** : Le Centre poursuivra sa programmation en diffusant des concerts virtuels. Dans l'éventualité où le Ministère de la santé publique permettrait les regroupements intérieurs de 50 personnes, le Centre pourra accueillir dans sa salle de spectacles jusqu'à 12 bulles

familiales de 4 personnes. Dans ce cas, des consignes supplémentaires ont aussi été mises en place pour mitiger les risques et respecter la distanciation. (Voir les détails en annexe.)

- 6.5 **Ateliers** : Le Centre poursuivra également sa programmation d'ateliers dès l'automne, encore une fois selon des consignes spécifiques à ce type d'activité (consignes à venir en septembre avant le début des cours).

7. Procédures d'utilisation

7.1. Espace de réception

- 7.1.1. Cet espace sera divisé en deux sections par une cloison temporaire : une pour les visiteurs occasionnels (hall d'entrée + partie du comptoir de réception + toilette au sous-sol) et une section pour les utilisateurs du Centre (le reste du bâtiment).
- 7.1.2. Un plexiglass transparent sera installé à la réception pour faciliter la discussion entre les clients et le personnel d'accueil.
- 7.1.3. L'écran de sélection des billets sera déplacé dans la partie des visiteurs.
- 7.1.4. Les paiements électroniques seront encouragés. Les paiements en argent seront acceptés, mais le personnel devra se désinfecter les mains après la transaction et se laver les mains à intervalles réguliers.
- 7.1.5. L'appareil Interact, les stylos et tout autre outil partagé avec le public seront nettoyés après chaque utilisation.
- 7.1.6. Des rappels visuels seront installés afin d'encourager la distanciation, le lavage des mains et l'étiquette respiratoire.

7.2. Corridors

- 7.2.1. Respecter l'espace de distanciation de 2 mètres dans le corridor.
- 7.2.2. Porter un masque en tissu lorsque la distanciation n'est pas possible.
- 7.2.3. Des outils directionnels seront installés afin de faciliter la circulation et permettre la distanciation.

7.3. Espaces de travail

- 7.3.1. Il est interdit de s'appuyer sur le cadre d'entrée d'un espace de travail ou d'entrer dans un espace autre que le sien.
- 7.3.2. Ne partagez pas des outils personnels, tels que stylos, agrafes, trombones, etc.

7.4. Salles de réunion

- 7.4.1. Les rencontres en personne sont permises dans la salle de spectacle ou autre salle adaptée pour respecter les règles de distanciation.
- 7.4.2. Une table sera assignée à chaque personne. L'utilisateur sera responsable d'utiliser cette même table et de la nettoyer fréquemment.

7.5. Cuisinette

- 7.5.1. Il est permis d'utiliser la cuisinette, en raison d'une seule personne à la fois.
- 7.5.2. Les utilisateurs devront nettoyer et désinfecter les équipements après chaque utilisation (ex. : micro-ondes, frigo, table, poignées, cafetière, etc.).
- 7.5.3. Un espace dans le réfrigérateur sera assigné à chaque personne pour y mettre sa boîte à lunch.

- 7.5.4. Les repas pourront être pris dans la salle de réunion.
- 7.5.5. Ne pas laisser d'ustensiles ou de vaisselle trainer dans la cuisine.
- 7.5.6. Ne partagez pas de nourriture, de boisson ou d'items personnels.

7.6. Toilettes

- 7.6.1. Au niveau principal, la toilette pour hommes sera convertie en station de lavage des mains.
- 7.6.2. Celle des femmes sera réservée aux utilisateurs du Centre, peu importe le genre (toilettes mixtes).
- 7.6.3. Les visiteurs pourront utiliser la toilette au sous-sol.
- 7.6.4. Les cabines de toilette et les éviers seront assignés au personnel et autres utilisateurs lorsque possible.
- 7.6.5. Des affiches sur le lavage des mains seront installées.
- 7.6.6. Un maximum de 3 personnes à la fois sera permis.
- 7.6.7. Des outils visuels seront installés au plancher pour identifier l'endroit où faire la file.

8. Photocopieur

- 8.1. Se désinfecter les mains avant l'utilisation du photocopieur et les équipements utilisés.

8.2. Loges

- 8.2.1. Si besoin d'un espace pour auto-isolement, les loges d'artistes au sous-sol seront disponibles en permanence pour accueillir jusqu'à deux bulles de 3 personnes chacune.
- 8.2.2. Les loges contiennent une toilette chacune et une douche partagée.
- 8.2.3. De l'équipement de protection personnelle y sera installé.

8.3. Comptoir service (bar)

- 8.3.1. Le Centre continuera à offrir le service de bar lors des activités.
- 8.3.2. Un panneau en acrylique de protection sera installé entre le client et les membres du personnel.
- 8.3.3. Dans le cas où plus d'une personne serait nécessaire pour offrir le service, ces dernières devront porter un masque puisque la distanciation ne sera pas possible.
- 8.3.4. Les boissons seront servies dans leur contenant original lorsque possible.
- 8.3.5. Le personnel ramassera les contenants en portant des gants, une fois que tous les spectateurs auront quitter la salle.
- 8.3.6. Des outils visuels seront installés au plancher pour identifier l'endroit où faire la file.

9. Plan d'affichage

9.1. Pastilles d'attente

- 9.1.1. Entrée du Centre des arts (extérieur et intérieur)
- 9.1.2. Comptoir service
- 9.1.3. Salle de bain au niveau principal

9.2. Questionnaire d'autoévaluation

- 9.2.1. Entrée du Centre des arts
- 9.2.2. Réception

9.3. Stop. Laver et/ou désinfecter les mains

- 9.3.1. Entrée du Centre des arts
- 9.3.2. Entrée de la zone « utilisateurs »

9.4. Zone de dépistage active

- 9.4.1. Entrée de la zone « utilisateurs »
- 9.4.2. Entrée des artistes

9.5. Flèches directionnelles

- 9.5.1. Sur tous les niveaux, pour créer des couloirs à sens unique

9.6. Nombre maximum de personnes par local

- 9.6.1. Sur chaque porte accessible aux utilisateurs

10. Équipement requis

- 10.1. Savon et papier essuie-tout
- 10.2. Désinfectants pour le bâtiment et les équipements (ex. : acier inox versus tissu de chaises, boiserie, etc.)
- 10.3. Solution désinfectante à base d'alcool pour les mains
- 10.4. Panneaux en acrylique à la réception et au bar
- 10.5. Cloison temporaire entre les zones « visiteurs » et « utilisateurs »
- 10.6. Masques en tissu pour le personnel et autre équipement de protection personnel (au besoin pour les utilisateurs et pour la salle d'isolement)

11. Annexes

- 11.1. Camps d'été jeunesse
- 11.2. Spectacles sans et avec public (maximum 50 personnes)
- 11.3. Directives du NB sur les camps de jour
- 11.4. Plan de nettoyage et désinfection avec journal de ménage (checklist)
- 11.5. Registre des visiteurs et des utilisateurs
- 11.6. Registre des formations offertes en santé et sécurité
- 11.7. Plan du bâtiment avec changements apportés

ANNEXE 1

Camps d'été jeunesse

Camps d'été jeunesse

Principales stratégies clés pour prévenir et contrôler les risques de contagion

- Bien expliquer aux parents les nouvelles consignes lors de l'inscription, préparer un formulaire de consentement et faire un rappel avant le début du camp.
- Faire un dépistage actif chez tous les enfants participants et le personnel à leur arrivée et une seconde fois en début d'après-midi.
- Réserver une heure lors de la première journée de camp pour présenter les consignes d'hygiène aux enfants (tousser dans son coude, se laver les mains, etc.). Cette présentation se fera en comptine gestuelle qui pourra être fredonnée toute la semaine. Un rappel sera fait chaque matin.
- Expliquer les consignes de distanciation (exercice du cerceau-costume pour visualiser les distances) et de déplacement (flèches et pastilles au plancher, affiches) pour passer d'un endroit à l'autre. Faire le trajet avec les enfants.
- Présenter les stations de lavage des mains et la responsable du camp fera une démonstration.
- L'enfant devra apporter une bouteille d'eau (avec son nom écrit dessus), un repas en format boîte à lunch et deux collations. La cuisinette ne sera pas accessible (micro-ondes et réfrigérateur).
- L'enfant devra avoir un masque en tissu en réserve (dans le cas où il développerait une toux et dans l'attente du parent).
- Un journal de groupe sera maintenu au quotidien.

Nombre de participants pour les camps artistiques sera réduit à :

- 10 à 12 enfants pour les groupes de 9 à 12 ans
- 8 à 10 enfants pour les groupes de 6 à 8 ans
- 6 à 8 enfants pour les groupes de 4 à 5 ans

Arrivée et départ

- L'heure d'arrivée se fera de 8 h à 8 h 45.
- Les enfants entrent par la porte d'entrée (du grand escalier) devant le bâtiment, où sera installée leur station de dépistage. Les enfants qui n'ont pas de température ni de symptômes seront dirigés à l'intérieur par le personnel.
- Les parents peuvent entrer dans le Centre par la porte principale et doivent rester dans la section des « visiteurs ». Les consignes de distanciation s'appliquent.
- Les ateliers se feront au niveau principal et des toilettes seront réservées aux enfants.
- La seule salle de toilette disponible à ce niveau aura 3 cabines plutôt que 5, et sera réservée aux enfants et au personnel des camps d'été pendant les semaines d'activités. Veuillez noter que les cabines seront non-genrées (mixtes).
- Dans le cas où l'atelier aura lieu au sous-sol, cette toilette leur sera également assignée.
- Le participant placera sa gourde et sa boîte à lunch sur une table prévue à cet effet et se dirigera vers la salle de toilette pour se laver les mains.

- Suite au lavage des mains, le participant pourra récupérer sa gourde et sa boîte à lunch et se dirigera dans l'espace de rencontre. La responsable nettoiera la table utilisée après chaque utilisation, le robinet, le distributeur de savon et de papier.
- L'entrée se fera un enfant à la fois, à moins que les enfants viennent de la même bulle familiale. Des pastilles d'attente créatives seront installées pour faciliter l'attente.
- Dans l'espace de rencontre, une responsable accueillera et guidera les enfants. Des tentes individuelles seront installées dans cet espace.
- Chaque participant aura sa tente qui deviendra son espace créatif personnel, mais aussi de repas et de repos, dans lequel il pourra ranger sa gourde et sa boîte à lunch.
- Une fois que le participant aura sélectionné sa tente, elle lui sera assignée pour toute la durée du camp.
- Le départ se fera entre 16 h et 16 h 45. Un responsable sera à l'entrée (la même entrée que le matin). Le parent devra attendre l'enfant à l'extérieur. C'est le responsable qui ira chercher et amener l'enfant.

Salle d'isolement (zone) rouge

- Les loges du sous-sol seront disponibles pour accueillir confortablement tout utilisateur du Centre qui aurait besoin d'être isolé temporairement. Ces dernières ont une toilette, un évier et une douche.
- De l'équipement de protection personnelle sera fourni.
- En cas d'utilisation, cette loge sera nettoyée et désinfectée par le service professionnel de conciergerie.

Atelier – Station de travail

- Chaque enfant aura sa station de travail (table et chaise).
- Chaque station aura un thème lié au langage plastique qui servira à organiser les files d'individus sous forme de jeu. Ceci facilitera les déplacements pour la pause, le diner, les ateliers, les départs, etc.
- Tout le matériel nécessaire pour la réalisation des projets sera préparé à l'avance et placé à chaque station des participants.
- Il n'y aura pas de partage d'équipement ou de matériaux. Chaque participant aura aussi son équipement de base pour la semaine (règle, gomme à effacer, taille-crayon, séchoir, etc.).
- Une station pour l'utilisation du fer à colle chaude sera aménagée et les participants pourront y laisser le projet à coller dans l'espace afin que la responsable puisse le faire et éviter que chacun manipule le fer.
- Si l'enfant a besoin de peinture ou autre matériel, il ira déposer son contenant sur une table prévue à cet effet et un employé le remplira. La table sera nettoyée par la suite.
- Si l'enfant a besoin d'aide et que le formateur ou l'assistant doit le faire à l'intérieur de 2 mètres, ceux-ci porteront un masque.

Lavage des mains

- Les enfants et les formateurs de camps laveront leurs mains le matin, avant et après les pauses, avant et après le diner et avant de quitter pour la maison. Cette procédure sera intégrée à la routine sous forme de comptines et de chants.
- Une salle sera désignée à cet effet pour tous les utilisateurs du Centre

Aires de jeux

- Les jeux et activités pour l'heure du diner seront choisis en fonction d'éviter les contacts de proximité.
- Afin d'aider les jeunes à apprendre à respecter la distanciation tout en conservant une atmosphère ludique, ils feront l'expérience de suspendre, sur des bretelles, un cerceau qui leur permettra de mieux visualiser l'espace, surtout lorsqu'ils seront appelés à se déplacer d'un lieu à l'autre pendant le camp.
- Tout le matériel et les équipements utilisés seront désinfectés après chaque utilisation.

Dépistage

- Tous les enfants, les formateurs et le personnel iront à la station de dépistage le matin et après le diner (tous les 5 heures au plus tard).
- À noter que le dépistage sera fait par le personnel du Centre, qui aura été formé au préalable.

Renforcement de nettoyage

- Le service de conciergerie viendra 2 fois durant la journée, immédiatement après le diner et au départ des utilisateurs (après 17 h).
- Le service appliquera la procédure de nettoyage qui lui aura été remise au préalable. (Voir en annexe.)
- Le moniteur de camp verra à nettoyer les espaces et objets utilisés pendant les activités (tables, poignées) et s'assurera que la salle de lavage des mains et les salles de toilette sont toujours propres et disponibles.
- À la fin de chaque semaine de camp, il y aura un grand nettoyage et désinfection des locaux, équipements et matériaux utilisés.

Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 : Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps de jour

Ce document a été mis à jour à partir de la version du 7 mai 2020. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Conseils sur l'utilisation de masques par les enfants

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick amorce la phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 et pour permettre le retour au travail, il est essentiel que les employeurs et les employés aient accès à des services de garde pour leurs jeunes enfants. Pendant la phase de rétablissement, les établissements de garderie éducative agréés (EGEA) et les camps de jour non agréés pourront ouvrir leurs portes. Les camps avec nuitée NE SONT PAS autorisés.

Le présent document, Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 : Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps de jour, vise à donner des instructions claires aux EGEA et aux camps de jour sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour gérer leur établissement de la manière la plus sûre possible à mesure qu'ils rouvrent leurs portes. L'objectif est de créer un environnement sain et sécuritaire pour le personnel et les enfants en prenant les dispositions nécessaires pour limiter le risque d'exposition au coronavirus.

Le présent document s'applique à la COVID-19. Pour la prévention des autres maladies transmissibles, les EGEA doivent consulter la version la plus récente des *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives*.

Pendant la phase de rétablissement, il est important de réaliser qu'il NE S'AGIT PAS d'un retour à la normale et que les consignes et recommandations du présent document demeureront en place jusqu'à nouvel ordre. Pour obtenir des renseignements à jour sur la COVID-19, consultez le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'adresse <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>.

Conditions permettant de réduire le risque de transmission

Pour soutenir les familles qui tentent de réintégrer le marché du travail, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a décidé de permettre aux établissements de garderie éducative et aux camps de jour de fonctionner à pleine capacité, en utilisant une méthode de regroupement. La méthode de regroupement consiste à créer plusieurs groupes autonomes au sein de l'établissement, la taille de chaque groupe étant limitée à un maximum de 15 enfants (plus le personnel). Les établissements peuvent choisir de garder chaque groupe séparé ou d'autoriser des groupes dans la même zone à condition qu'une distance de 2 mètres soit maintenue entre chaque groupe. Remarque : Dans chaque groupe de 15 personnes, la distanciation physique n'est pas requise.

Cette approche a été fondée sur le fait que pour retourner au travail, de nombreuses familles ont besoin de services de garde d'enfants. En permettant à ces établissements de fonctionner à leur pleine capacité, aucune famille ne sera désavantagée.

La garde d'enfants est une autre option qui s'offre aux parents. Le GNB encourage les parents à considérer la garde d'enfants comme une option viable, où la gardienne viendrait à leur domicile pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Idéalement, la même gardienne devrait être utilisée chaque fois. Avec cette option, le risque d'exposition à d'autres personnes susceptibles d'être porteuses du virus serait beaucoup plus faible, à condition que le ménage ait mis en place des mesures de prévention et de contrôle telles qu'un processus de dépistage de la gardienne à son arrivée, de bonnes pratiques de lavage des mains et le respect par la famille des conseils prévus par l'état d'urgence et l'arrêté obligatoire.

La science a démontré que les enfants qui portent et transmettent la COVID-19 peuvent avoir très peu de symptômes, voire aucun. Pour cette raison, si un adulte asymptomatique infecte un enfant et que celui-ci entre dans une garderie sans symptômes, il y a un risque que cet enfant transmette le virus aux autres personnes présentes dans l'établissement, tant les enfants que le personnel.

Comme la méthode de regroupement permet aux enfants de chaque groupe de s'entremêler, toutes les parties prenantes, en particulier les parents et le personnel, doivent être conscientes que leurs actions jouent un rôle essentiel dans la réduction du risque de transmission des maladies infectieuses dans ces établissements. Il est donc primordial que les exploitants suivent les contrôles stricts décrits tout au long de ce document.

De plus, il est conseillé aux parents de tenir compte des éléments suivants :

- Les adultes en contact avec des enfants fréquentant une garderie doivent être hypervigilants quant à la surveillance des symptômes et se faire tester s'ils développent au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes de fièvre, nouvelle toux ou chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, maux de tête, mal de gorge, nouvelle apparition de fatigue, nouvelle apparition de douleurs musculaires, diarrhée ou perte du goût ou de l'odorat;
- Si les enfants qui fréquentent une garderie ont un adulte vulnérable à la maison, le parent devra tenir compte du risque que l'enfant apporte la COVID-19 à l'adulte vulnérable de la maison;
- Pour les adultes qui amènent leur enfant dans une garderie, les adultes faisant partie de la « bulle » de l'enfant voudront minimiser leurs mouvements non essentiels à l'extérieur de la maison.

La COVID-19

Les coronavirus forment une grande famille de virus. Les nouveaux coronavirus sont de nouvelles souches de virus qui n'ont pas encore été observées chez les humains. La transmission interhumaine du virus a été confirmée.

À l'heure actuelle, il semble que le virus soit transmis par de grosses gouttelettes, par exemple lorsqu'on tousse ou éternue. Selon les données actuelles, le virus ne se propage pas par voie aérienne sur de grandes distances ou de longues périodes de temps. Cependant, il peut survivre

jusqu'à quelques jours sur diverses surfaces, c'est pourquoi il est important de procéder à des nettoyages fréquents de l'environnement.

Les symptômes du nouveau coronavirus sont pour la plupart similaires à ceux de l'influenza ou d'autres maladies respiratoires. Ils peuvent être bénins ou modérés et comprennent la fièvre ou des signes de fièvre, une nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, un écoulement nasal, un mal de tête, un mal de gorge, une nouvelle fatigue, de nouvelles douleurs musculaires, la diarrhée ou la perte du goût ou de l'odorat. Les symptômes peuvent parfois conduire à de graves maladies.

Se reporter à l'auto-évaluation :
<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>.

Que faire pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19?

Plan opérationnel en réponse à la COVID-19

Les EGEA et les camps de jour doivent élaborer un plan opérationnel qui décrira la façon dont les opérations quotidiennes seront menées pour répondre aux mesures supplémentaires indiquées dans le présent document. Le plan doit expliquer les procédures permettant à l'exploitant de mettre en œuvre des restrictions de groupe au sein de l'établissement tout en maintenant le ratio personnel/enfants et les contrôles préventifs des maladies tels que l'hygiène personnelle, le nettoyage et la désinfection, et la gestion des maladies.

Les exploitants doivent mettre leur plan opérationnel en réponse à la COVID-19 à la disposition du personnel de la Santé publique pour que ce dernier puisse l'étudier. Cela peut se faire lors d'une visite à l'improviste ou d'une visite prévue d'un inspecteur de la santé publique.

Principales stratégies clés pour prévenir et contrôler la COVID-19

- Exclusion stricte des cas suivants
 - enfants ou personnel qui présentent au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.
- OU**
- un enfant dont les doigts ou les orteils sont mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente.
- si une des situations précédentes survient, les personnes touchées doivent rester à la maison, appeler le 811 et ne peuvent pas revenir dans l'établissement avant d'être complètement guéries. Si un test de dépistage a été effectué, Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'il s'agit d'un enfant) du moment où l'isolement peut prendre fin. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>
- **Remarque** : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal n'ont pas besoin d'être exclus.

- Toute personne en provenance de l'extérieur du Nouveau-Brunswick doit s'auto-isoler à son domicile pendant 14 jours, surveiller l'apparition de symptômes et éviter de fréquenter un EGEA ou un camp de jour.
- Si un membre du personnel d'un EGEA ou d'un camp de jour ou un enfant fréquentant un EGEA ou un camp de jour reçoit un diagnostic positif de la COVID-19, la Santé publique identifiera les personnes avec qui il a eu des contacts étroits et s'occupera des mesures de contrôle de santé publique et des communications.
- Les membres du personnel doivent rappeler aux enfants de respecter une bonne hygiène respiratoire comme tousser ou éternuer dans le pli du coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir jetable.
- Le personnel et les enfants doivent pratiquer une bonne hygiène des mains. Voir la section sur l'**hygiène personnelle** pour plus de détails.
- Augmenter l'accès à des stations de lavage de mains et à du désinfectant pour les mains.
- Renforcer le nettoyage de l'environnement, particulièrement des surfaces touchées fréquemment. Voir la section sur le **nettoyage et la désinfection** pour plus de renseignements.
- Les articles qui ne peuvent être facilement nettoyés (comme les peluches, la pâte à modeler, les casse-têtes) doivent être rangés.
- Il est recommandé que les repas et les collations soient fournis par les parents plutôt que par les établissements. Pour les établissements qui préparent ou fournissent des repas et des collations, voir la **section sur la nourriture**.
- Une règle sur l'interdiction de partager doit être appliquée. Ne pas partager la nourriture dans les EGEA et les camps de jour contribuera à réduire la transmission du virus entre les enfants.
- Respecter les règles de distanciation physique décrites ci-dessous.

Sensibilisation à la COVID-19

Les établissements de garderie éducative et les camps de jour doivent fournir aux parents de l'information sur les mesures mises en place pour pouvoir accueillir les enfants pendant la phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19. Des affiches sur la bonne hygiène des mains et l'hygiène personnelle doivent être installées partout dans l'établissement. De plus amples renseignements se trouvent sur la [page Web sur le coronavirus du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#) (cliquez sur **Outils de sensibilisation** et ensuite sur [Autres ressources](#)).

Dossiers

Les EGEA et les camps de jour doivent tenir des registres à jour des membres du ménage de chaque enfant fréquentant leur établissement, par exemple les noms et les numéros de contacts.

Un journal doit être tenu pour chaque groupe autonome qui comprendrait les noms des membres du groupe et la date de création du groupe, au cas où Santé publique le demanderait pour aider à la recherche des contacts, si un cas de COVID-19 était trouvé dans l'établissement ou aurait pu prendre part à un camp. Voir l'**annexe C : Journal de groupe de la garderie**.

Arrivée et départ

Il est recommandé qu'un seul adulte désigné par famille soit responsable de conduire et d'aller chercher les enfants. Il faut essayer d'étendre les heures d'arrivée et de départ afin de limiter le nombre de personnes présentes dans l'établissement au même moment. L'arrivée et le départ devraient se dérouler à l'extérieur, à moins que l'adulte doive absolument pénétrer dans l'établissement.

Outil de dépistage

Établir des règles précises sur l'autorisation et l'interdiction d'accès. Poser des affiches à l'entrée sur le processus de dépistage.

Avant d'entrer dans l'EGEA ou le camp de jour, les membres du personnel, les enfants et les adultes qui amènent leurs enfants et les autres personnes jugées essentielles (p. ex. : personnel du MEDPE) doivent faire l'objet d'un dépistage. Voir **l'annexe A : Questionnaire de dépistage de la COVID-19**.

Le dépistage doit comprendre la vérification de la température de toutes les personnes qui entrent dans l'établissement, à condition qu'un thermomètre sans contact (c'est-à-dire à infrarouge) soit disponible. Lorsque vous utilisez un thermomètre sans contact, reportez-vous à la recommandation du fabricant concernant ce qui est considéré comme une plage de températures normales lorsqu'il est utilisé pour prendre la température d'une personne. **La Société canadienne de pédiatrie ne recommande pas la prise de température temporale ou frontale pour les enfants, car elle estime qu'elle n'est pas assez précise.**

https://www.soinsdenosenfants.cps.ca/handouts/fever_and_temperature_taking

À titre d'information, les températures normales sont :

Voie buccale : 35,5 à 37,5 °C (95,9 à 99,5 °F)

Voie axillaire : 36,5 à 37,5 °C (97,7 à 99,5 °F)

Voie tympanique (non recommandé chez les 2 ans et moins) : 35,8 à 38,0 °C (96,4 à 100,4 °F)

Selon le type de thermomètre utilisé, il peut être nécessaire de désinfecter les thermomètres après chaque utilisation.

Après le dépistage, les enfants et le personnel présentant des symptômes seront informés des règles suivantes :

- Exclusion stricte des cas suivants
 - enfants ou personnel qui présentent au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.

OU

- un enfant dont les doigts ou les orteils sont mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente.

- si une des situations précédentes survient, les personnes touchées doivent rester à la maison, appeler le 811 et ne peuvent pas revenir dans l'établissement avant d'être complètement guéries. Si un test de dépistage a été effectué, Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'il s'agit d'un enfant) du moment où l'isolement peut prendre fin. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>

Remarque : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal n'ont pas besoin d'être exclus.

Mesures de protection pour les visiteurs

Les visiteurs (le personnel essentiel comme le personnel d'EDPE et les inspecteurs de la santé publique) doivent suivre le protocole de dépistage décrit ci-dessus. Ils doivent également se laver les mains à leur entrée dans l'établissement au poste de lavage des mains le plus proche, et doivent maintenir la distanciation physique dans la mesure du possible.

Distanciation physique

Les EGEA et les camps de jour doivent respecter les ratios d'encadrement dans les groupes d'enfants et chaque groupe ne peut contenir plus de 15 enfants (plus le personnel), en plus de respecter un maximum de deux groupes par chambre, comme il est indiqué dans la *Loi sur les services à la petite enfance*. Chaque groupe de 15 est exempté de la règle de distanciation physique de 2 mètres. Malgré cette exemption, les membres du personnel devraient inciter les enfants à éviter de se toucher les uns les autres et à pratiquer une bonne hygiène personnelle.

Au début de chaque journée, il est important de montrer aux bambins et aux enfants plus vieux quand et comment se laver les mains et la façon de le faire, comment se couvrir lorsqu'ils éternuent et l'importance de ne pas toucher leur visage ou celui des autres avec leurs mains.

Les éducateurs et les enfants devraient toujours rester avec le même groupe.

Les établissements qui ont plusieurs groupes peuvent choisir de garder chaque groupe séparé ou autoriser des groupes dans la même zone à condition qu'une distance de 2 mètres soit maintenue entre chaque groupe. Pour cette raison, les activités et les pauses-repas devront peut-être réparties pour respecter les exigences de distanciation sociale.

Selon la progression de la pandémie au Nouveau-Brunswick, les règles temporaires pourraient devenir plus permissives ou plus strictes.

Procédures de nettoyage et de désinfection

L'augmentation de la fréquence du nettoyage et de la désinfection des surfaces souvent touchées joue un rôle important pour limiter la propagation des virus et d'autres micro-organismes. Il faut nettoyer toutes les surfaces, particulièrement celles qui sont touchées fréquemment, comme les poignées de porte et les rampes, les jouets, etc., au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont

soillées. Les jouets que les enfants portent à leur bouche doivent être rincés avec de l'eau potable après chaque nettoyage ou désinfection.

Un programme de nettoyage et de désinfection doit être instauré, il doit indiquer des responsabilités claires, attribuées à des membres du personnel précis.

Au moment de choisir un produit de nettoyage de l'environnement, il est important de suivre les instructions du produit concernant la dilution, le temps de contact et l'utilisation sécuritaire, et de veiller à ce qu'il :

- soit enregistré au Canada et porte un numéro d'identification de médicament (DIN);
- porte la mention virucide à large spectre.

Les surfaces souillées doivent être nettoyées avant la désinfection, à moins d'indication contraire sur l'étiquette du produit.

Les produits désinfectants pour surfaces dures ci-dessous sont conformes aux exigences de Santé Canada pour les pathogènes viraux émergents. Ces désinfectants autorisés peuvent être utilisés contre le SRAS-CoV-2, le coronavirus qui cause la COVID-19. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

Les recommandations suivantes s'appliquent à l'utilisation de l'eau de javel :	
Désinfectant	Concentration et instructions
Chlore : eau de javel – hypochlorite de sodium (5,25 %).	1000 ppm 1 cuillère à thé (5 ml) d'eau de javel par tasse (250 ml) d'eau; ou 4 cuillères à thé (20 ml) d'eau de javel par litre (1000 ml) d'eau Laissez la surface sécher à l'air naturellement.

Précautions à prendre lors de l'utilisation de l'eau de javel :

- Lors de la manipulation de solutions concentrées d'eau de javel (hypochlorite de sodium), toujours respecter les mesures de sécurité et les directives du fabricant. Pour éviter les blessures, utiliser de l'équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation de ces produits (lire l'étiquette et consulter la fiche signalétique).
- L'eau de javel a une durée de vie limitée, il faut vérifier la date de péremption indiquée sur la bouteille.
- Ne jamais mélanger des produits à base d'ammoniaque à de l'eau de javel ou à des produits contenant de l'eau de javel. Ce mélange peut produire du chlore gazeux, un gaz très toxique pouvant causer de graves problèmes respiratoires, un étouffement et potentiellement la mort.
- Au moment de mélanger une solution à l'eau de javel, il est important de verser l'eau de javel dans l'eau et non l'inverse.
- Ne pas préparer la solution trop tôt, car elle perd de sa puissance avec le temps. Mélanger une nouvelle solution chaque jour.
- Nettoyer la surface avant d'employer la solution d'eau de javel.

- La solution d'eau de javel peut endommager certaines surfaces (par exemple les métaux et certains plastiques).
- Il faut éviter de respirer les vapeurs qui se dégagent du produit. Si vous utilisez les produits à l'intérieur, ouvrez les fenêtres et les portes pour laisser entrer de l'air frais.

Pratiques d'hygiène personnelle

Lavage des mains

Le lavage des mains est l'une des meilleures façons de vous protéger et de protéger les autres contre le virus de la COVID-19 et d'autres microbes. Veiller à ce que les endroits pour se laver les mains et les désinfectants pour les mains soient facilement accessibles.

Les enfants doivent être supervisés pour s'assurer qu'ils se lavent les mains correctement.

Lavage des mains avec de l'eau et du savon

Marche à suivre pour bien se laver les mains avec de l'eau et du savon :

- Se mouiller les mains et appliquer du savon liquide ou utiliser un savon en barre propre.
- Frotter vigoureusement les mains ensemble en s'assurant de bien laver toutes les surfaces de la peau.
- Porter une attention particulière aux zones autour des ongles et entre les doigts.
- Continuer de frotter pendant au moins vingt secondes. Chanter deux fois la chanson Bonne fête!
- Rincer et sécher les mains comme il faut.
- Fermer les robinets avec une serviette en papier.
- Ouvrir la porte des toilettes avec une serviette en papier dans la main et jeter la serviette dans une poubelle.

Lavage des mains avec un désinfectant pour les mains

Les enfants et le personnel peuvent utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 70 % d'alcool approuvé par Santé Canada s'ils n'ont pas accès à de l'eau et du savon, et si leurs mains ne sont pas visiblement souillées. Les enfants doivent être supervisés quand ils utilisent ce type de désinfectant.

Les produits désinfectants pour les mains ne doivent pas être ingérés et doivent toujours être gardés hors de portée des enfants.

Comme pour tous les produits de santé, Santé Canada recommande de toujours suivre les instructions figurant sur l'étiquette du produit. Vérifiez si un produit et ses allégations ont été autorisés pour la vente par Santé Canada en effectuant une recherche dans la

[Liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#). Les désinfectants pour les mains autorisés portent un numéro d'identification du médicament (DIN) à huit chiffres ou un numéro de produit naturel (NPN).

Suivez ces étapes pour vous laver les mains efficacement avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool :

- Appliquer un désinfectant pour les mains.
- Frotter le dos et la paume des mains, entre les doigts, autour des ongles (particulièrement les cuticules), les pouces et les poignets.
- Frotter jusqu'à ce que les mains soient sèches.

Le personnel et les enfants doivent pratiquer une bonne hygiène des mains. Ils doivent se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, en particulier dans les situations suivantes :

- à l'arrivée sur les lieux;
- avant et après les repas;
- après avoir utilisé les toilettes;
- après s'être mouché ou après avoir toussé ou éternué;
- après avoir partagé des jouets;
- après avoir été en contact avec des animaux ou leurs excréments;
- lorsqu'ils prennent des médicaments;
- après avoir joué dehors.

De plus, le personnel doit se laver les mains dans les situations suivantes :

- avant de manipuler de la nourriture et après;
- après avoir aidé un enfant à utiliser les toilettes;
- après les pauses;
- avant de changer la couche d'un enfant et après;
- avant d'administrer des médicaments et après.

Autres pratiques d'hygiène personnelle

- Chaque enfant doit avoir ses propres articles de toilette qui doivent être rangés de façon à éviter la contamination croisée. Ils doivent être clairement désignés et rangés séparément.
- Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche avant de s'être lavé les mains.
- Tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir jetable. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés et se laver les mains.
- Veiller à ce que des affiches sur l'étiquette en matière d'hygiène personnelle comme se laver les mains et éternuer et tousser dans sa manche soient placées partout dans l'établissement. Cela comprend les aires communes, l'espace de préparation des aliments dans la cuisine et les emplacements pour changer les couches. De plus amples renseignements se trouvent sur la [page Web sur le coronavirus du gouvernement du Nouveau-Brunswick](#) (cliquez sur **Outils de sensibilisation** et ensuite sur [Autres ressources](#)).

Mesures supplémentaires pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19

Fournitures

Les établissements de garderie éducative et les camps de jour doivent s'assurer qu'ils disposent de toutes les fournitures nécessaires, notamment de l'eau courante potable chaude et froide, du savon liquide, des serviettes en papier, du papier hygiénique, des produits de nettoyage et de désinfection, de l'équipement de protection individuelle (masques en tissu à porter en public [masques artisanaux] et gants jetables) ainsi que de la nourriture s'ils fournissent des repas.

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle, l'établissement doit disposer d'une réserve de [masques en tissu ou artisanaux à porter en public](#) pour les enfants ou les membres du personnel qui pourraient tomber malades. Pour cette raison, les parents doivent être encouragés à fournir des masques en tissu ou artisanaux à leurs enfants. **Remarque : Les masques ne sont pas nécessaires pour les enfants dans les établissements de garderie éducative et les camps de jour, car ce ne sont pas des établissements où les gens sont généralement formés à leur utilisation, et il existe un risque potentiel d'infection en cas d'utilisation incorrecte. En particulier chez les jeunes enfants, les masques peuvent être irritants, et les personnes qui les portent sont plus susceptibles de se toucher le visage ou les yeux. La seule exception est lorsqu'un enfant tombe malade à la garderie et qu'une distance de 2 mètres ne peut être maintenue avec l'enfant malade. L'enfant devrait alors porter un masque non médical, si les circonstances le permettent, jusqu'à ce que les parents viennent le chercher.**

Il est important de déléguer à un membre du personnel la responsabilité de surveiller les fournitures afin de s'assurer que les stocks sont maintenus pendant les heures d'ouverture.

Dans les cas où les membres du personnel sont responsables de la collecte des fournitures et qu'ils n'utilisent qu'un seul véhicule, deux personnes peuvent voyager ensemble, la deuxième personne s'installant à l'arrière du côté passager.

Toilettes

Les toilettes doivent être équipées d'eau courante chaude et froide sous pression, de savon liquide, de serviettes en papier, de papier toilette et de poubelles. Il doit y avoir des affiches sur le lavage des mains. Les toilettes doivent être nettoyées fréquemment.

Postes de lavage des mains

Les postes de lavage des mains doivent être équipés d'eau courante chaude et froide sous pression, de savon liquide et de serviettes en papier. Il doit y avoir des affiches sur le lavage des mains.

Nourriture

- Les locaux destinés aux aliments dans les établissements titulaires d'une licence en vertu du Règlement sur les locaux destinés aux aliments doivent être exploités conformément au Règlement. Les établissements pour lesquels une licence n'est pas nécessaire peuvent

consulter la brochure [L'ABC de la salubrité alimentaire](#) pour obtenir des renseignements sur la salubrité des aliments. Des ressources supplémentaires sur la salubrité alimentaire sont disponibles sur le site Web du [Bureau du médecin-hygiéniste en chef \(Santé publique\)](#).

- Lorsqu'une salle à manger commune est utilisée, les repas des groupes doivent être servis à des heures différentes afin de respecter les exigences d'éloignement physique.
- Des membres du personnel particuliers doivent être affectés à la préparation et à la distribution des repas.
- Il est acceptable d'aménager une file d'attente à la cafétéria permettant au personnel ou aux enfants d'indiquer la nourriture qu'ils veulent et de se la faire servir par un membre du personnel derrière un comptoir.
- Les exploitants sont encouragés à ne fournir que des collations préemballées.
- N'autorisez pas l'utilisation de récipients alimentaires communs, comme les pichets d'eau ou de jus, les salières et poivrières, etc., dans les aires de repas.
- Veillez à ce que les personnes qui manipulent les aliments respectent une bonne hygiène des mains et cessent d'effectuer des tâches dans la cuisine s'ils tombent malades.
- La vaisselle peut être lavée dans un lave-vaisselle.
- Si la vaisselle est lavée à la main, il faut suivre la méthode en trois étapes (lavage, rinçage, désinfection). Si vous utilisez de l'eau de javel à usage domestique (5,25 %), une concentration de 100 ppm est acceptable.
- Découragez tout partage d'aliments entre les enfants ou le personnel.

Buanderie

Si une buanderie est mise à disposition, les directives à suivre sont les suivantes :

- Se laver les mains avant de faire la lessive et après.
- Nettoyer les boutons et les poignées des machines avant et après le lavage.
- Ne pas laisser de vêtements souillés ou de paniers sur les machines ou les tables.
- Ne pas secouer le linge sale avant de le mettre dans la machine.
- Laver le linge avec du savon et de l'eau la plus chaude possible. Ne pas surcharger la machine.
- Ne pas laisser la porte de la sècheuse ouverte lorsqu'elle n'est pas utilisée.
- Faire sécher les articles à la température la plus élevée possible et les sécher complètement.
- Désinfecter le panier avant de le remplir de vêtements.

Espaces pour faire une sieste ou se reposer

- Assurer la salubrité et la propreté des espaces réservés au repos ou à la sieste.
- Assurer la salubrité et la propreté des lits pliants, des lits, des lits d'enfants et des matelas.
- Dans la mesure du possible, les enfants doivent être placés afin que leur tête soit du côté des pieds des autres lorsqu'ils dorment.
- Les couvertures, matelas, housses et taies d'oreiller ne doivent pas être partagés et doivent être lavés au moins une fois par semaine, ou plus souvent s'ils sont souillés.

Aires de jeu extérieures

- En ce qui concerne les groupes de 15 enfants ou moins, il peut être nécessaire d'échelonner les temps de jeu afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres entre chaque groupe.
- Pendant les temps de jeu, le personnel doit être vigilant et rappeler aux enfants de ne pas se toucher le visage avec les mains.
- Après chaque période de jeu, le personnel doit veiller à ce que les enfants se lavent les mains.
- Pendant la pandémie de COVID-19, les jeux d'eau et les bacs à sable sont interdits.
- Les établissements ne sont pas autorisés à utiliser les jeux (toboggans, balançoires, barres de suspension, etc.) situés dans leur propre aire de jeu extérieure tant qu'une directive n'aura pas été fournie concernant l'ouverture des terrains de jeux municipaux et scolaires (ensembles de jeux). Une fois que les ensembles de jeux sont autorisés, le personnel doit s'assurer que les enfants respectent une bonne hygiène personnelle lorsqu'ils sont sur l'équipement et que les enfants se lavent les mains après avoir joué sur l'équipement.
- L'utilisation de jouets partagés comme les vélos, les balles et les bâtons de baseball est autorisée. Les jouets partagés doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque utilisateur.

Excursions et événements spéciaux

- Les excursions ne sont pas autorisées pendant la pandémie de COVID-19.
- Les activités soulignant les jours fériés ou les festivals et autres événements comme les anniversaires qui rassemblent les parents et les groupes ne sont pas autorisés.

Autres personnes ayant accès aux établissements

- Les visiteurs qui fournissent un service considéré essentiel aux EGEA ou aux camps de jour sont autorisés à entrer dans l'installation pendant les heures d'ouverture. Il s'agit notamment du personnel du MEDPE chargé de délivrer des permis et d'offrir la formation relative au curriculum, ainsi que d'autres professionnels essentiels, comme les inspecteurs de la santé publique, les personnes effectuant des interventions auprès des enfants autistes, etc.
- Les visiteurs non essentiels comme les vendeurs, les bibliothécaires et les animateurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement pendant les heures d'ouverture.

Mesures de contrôle recommandées par la Santé publique en cas de détection d'éclosion.

Qu'entend-on par éclosion lorsqu'on traite un cas confirmé ou un cas suspect de COVID-19?

Un cas confirmé de COVID-19 (personne ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage du virus provoquant la COVID-19).

OU

Deux cas suspects ou plus de COVID-19. Un cas suspect est défini comme suit :

- un enfant ou un membre du personnel qui présente au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat;
- un enfant dont les doigts ou les orteils sont mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente.

Remarque : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal ne sont pas considérés comme des cas suspects.

Comment signaler un cas à la Santé publique

Si l'établissement compte un cas confirmé de COVID-19 ou compte deux ou plusieurs cas suspects de COVID-19, il doit en informer la Santé publique en communiquant avec l'infirmière de santé publique des régions régionales de la santé ou en composant le numéro d'urgence après les heures de bureau. Voir l'**annexe B : Coordonnées de l'équipe des maladies transmissibles de Santé publique**.

Il n'est pas recommandé de tester la personne pour la déclarer rétablie. Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'un enfant est concerné) lorsque l'isolement peut être levé.

Si une éclosion est détectée, l'établissement doit fermer. Il ne peut pas rouvrir avant d'avoir reçu l'autorisation de la Santé publique. Le bureau régional de la Santé publique participera à la gestion de l'éclosion, s'assurera que les personnes exposées sont identifiées et que les mesures de santé publique sont en place et dirigera toute communication nécessaire.

Plan de gestion des éclosions

Dans le cadre du mandat actuel, les EGEA doivent avoir un plan de gestion des éclosions. Ce plan devra être mis à jour pour inclure l'information sur la COVID-19 et les mesures de contrôle à suivre en ce qui concerne les cas suspects de COVID-19. Les camps de jour doivent également disposer d'un plan de gestion des éclosions contenant les mêmes éléments.

Les mesures de contrôle visant les cas suspects de COVID-19 comprennent ce qui suit :

- Si un établissement doit fermer en raison d'une éclosion, la directive lui en sera fournie par la Santé publique. Pour les grands établissements qui ont des licences multiples, par exemple un établissement comportant plusieurs ailes, chaque aile ayant sa propre licence séparée, le médecin hygiéniste régional déterminera si l'établissement entier doit fermer pendant une épidémie.
- S'il est nécessaire d'exclure ou d'isoler un enfant, il faut s'assurer que des mesures sont en place pour informer les parents ou les tuteurs et le personnel de la situation et de l'importance de cette mesure de contrôle. Procéder à une exclusion ou un isolement approprié est une des mesures les plus importantes et les plus efficaces permettant de contrôler la transmission de la maladie aux autres. La collaboration des parents et du personnel est primordiale. L'établissement doit disposer d'un espace où un membre du personnel ou un enfant qui devient symptomatique pendant la journée peut s'isoler en

attendant que quelqu'un vienne le chercher. On doit venir chercher la personne dans l'heure qui suit la notification. Les parents doivent être conscients que l'on s'attend à ce qu'ils se conforment à cette exigence.

- Les enfants qui présentent des symptômes doivent être immédiatement séparés des autres et placés dans un endroit surveillé jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux. Dans la mesure du possible, toute personne qui s'occupe d'un enfant malade doit maintenir une distance de 2 mètres entre elle et l'enfant.
- Il serait important que le groupe combiné d'enfants et de personnel dans lequel se trouvait l'enfant symptomatique ne soit pas mélangé avec le reste de la population de la garderie jusqu'à ce que le « cas suspect » soit évalué.
- S'il n'est pas possible de maintenir une distance de 2 mètres d'un enfant malade, l'enfant devrait porter un masque artisanal si les circonstances le permettent. **Remarque : Les masques ne sont pas nécessaires pour les enfants dans les établissements de garderie éducative et les camps de jour.** Le personnel malade doit immédiatement s'isoler des autres et porter un masque artisanal jusqu'à ce qu'il puisse quitter l'établissement.
- L'hygiène et l'étiquette respiratoire doivent être respectées pendant que l'enfant ou le membre du personnel malade attend d'être récupéré.
- Il faut vérifier la température du personnel et des enfants à leur arrivée et à nouveau au moins toutes les cinq heures.
- Une fois que l'enfant ou le membre du personnel malade a quitté l'établissement, l'espace dans lequel il a été isolé doit être nettoyé et désinfecté.
- Si une éclosion est confirmée, affichez des avis appropriés pour les parents et les tuteurs à toutes les entrées de l'établissement afin de garantir que ces derniers, ainsi que les membres du personnel, disposent de renseignements sur la maladie en cas de besoin ou s'ils le demandent.

Annexe A : Questionnaire de dépistage de la COVID-19

**POUR LE PERSONNEL, LES ENFANTS, LES PARENTS/TUTEURS ET LES VISITEURS :
VEUILLEZ NE PAS ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT SANS AVOIR RÉPONDU AUX
QUESTIONS SUIVANTES.**

Remarque : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal n'ont pas besoin d'être exclus.

Nom : _____ **Garderie :** _____

Pour les parents/tuteurs :

Je, _____ (parent/tuteur) remplis le questionnaire de dépistage pour mon enfant indiqué ci-haut.

1. Présentez-vous :

- A. au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat?

OU

- B. s'il s'agit d'un enfant, des doigts ou des orteils mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente?

Si vous avez répondu OUI aux questions A ou B, vous devez rester chez vous, appeler le 811 et ne revenir que lorsque vous serez complètement rétabli. Si un test de dépistage a été effectué, Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'il s'agit d'un enfant) du moment où l'isolement peut prendre fin. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>

2. Si vous avez répondu OUI à l'une des questions suivantes, vous devez rester chez vous et vous isoler pendant 14 jours. Si vous présentez des symptômes, veuillez vous reporter au lien [d'auto-évaluation](#) sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant et que vous avez un travail en contact direct avec des patients, passez à la question 3.

- a. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit (face à face à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- b. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit avec une personne testée pour la COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- c. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage êtes revenus d'un voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick dans les 14 derniers jours?

- d. Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19, ou attendez-vous les résultats d'un test en laboratoire pour la COVID-19?
 - e. Avez-vous pu être exposé à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?
 - f. Le personnel de Santé publique vous a-t-il informé que vous avez peut-être été exposé à la COVID-19?
-

3. Si vous avez un travail en contact direct avec des patients (p. ex. fournisseur de soins de santé) et que vous répondez OUI à l'une des questions suivantes, vous et votre enfant devez rester à la maison et vous isoler pendant 14 jours. Si vous présentez des symptômes, veuillez vous reporter au lien [d'auto-évaluation](#) sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- a. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit (face à face à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- b. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit avec une personne testée pour la COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- c. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage êtes revenus d'un voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick dans les 14 derniers jours?
- d. Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19, ou attendez-vous les résultats d'un test en laboratoire pour la COVID-19?
- e. Avez-vous été exposé à la COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- f. Le personnel de la Santé publique vous a-t-il informé que vous avez peut-être été exposé à la COVID-19?
- g. Avez-vous été en contact étroit avec une personne soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours alors que vous prodiguez des soins directs à un patient et que vous ne portiez pas l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié?

Nom du responsable du contrôle : _____

Date: _____ **Heure:** _____

Annexe B : Coordonnées de l'équipe des maladies transmissibles de santé publique

Les coordonnées des bureaux de Santé publique des régions régionales de la santé se trouvent ci-dessous et sur le site Web du Bureau du médecin-hygiéniste en chef :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/gens_en_sante/content/bureaux_santepublique.html

Inspecteurs de Santé publique du ministère de la Sécurité publique	Infirmières de santé publique des régions régionales de la santé (RRS)
Région centrale Fredericton (heures normales) : Bureau principal : 506-453-2830 Ligne des maladies transmissibles : 506-444-5905	Zone 3 Fredericton (heures normales) : Bureau principal : 506-453-5200 Ligne des maladies transmissibles : 506-444-5905
Numéro d'urgence après les heures normales, région centrale : 1-506-453-8128	
Région sud Saint John (heures normales) : Bureau principal : 506-658-3022 Ligne des maladies transmissibles : 506-658-5188	Zone 2 Saint John (heures normales) : Bureau principal : 506-658-2454 Ligne des maladies transmissibles : 506-658-5188
Numéro d'urgence après les heures normales, région sud : 1-506-658-2764	
Région est Moncton (heures normales) : Bureau principal : 506-856-2814 Ligne des maladies transmissibles : 506-856-3220	Zone 1 Moncton (heures normales) : Bureau principal : 506-856-2401 Ligne des maladies transmissibles : 506-856-3220 Zone 7 Miramichi (heures normales) : Bureau principal : 506-778-6756 Ligne des maladies transmissibles : 506-778-6104
Numéro d'urgence après les heures normales, région est : 1-506-856-2004	
Région nord Edmundston (heures normales) : Bureau principal : 506-737-4400 Campbellton (heures normales) : Bureau principal : 506-789-2549 Bathurst (heures normales) : Bureau principal : 506-549-5550	Zone 4 Edmundston (heures normales) : Bureau principal : 506-735-2065 Ligne des maladies transmissibles : 506-735-2626 Zone 5 Campbellton (heures normales) : Bureau principal : 506-789-2266 Ligne des maladies transmissibles : 506-790-4769 Zone 6 Bathurst (heures normales) : Bureau principal : 506-547-2062 Ligne des maladies transmissibles : 506-547-2062
Numéro d'urgence après les heures normales, région nord : 1-506-789-2428	

Remarque : Les heures normales sont de 8 h 15 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Le numéro d'urgence après les heures sert à signaler une maladie à déclaration obligatoire après 16 h 30 en semaine, durant la fin de semaine et les jours fériés. Le téléavertisseur est uniquement destiné à des signalements d'urgence. Les exploitants sont priés de garder confidentiel le numéro du téléavertisseur après les heures normales à l'intérieur de l'établissement (seulement pour les exploitants et le personnel).

Annexe C : Journal de groupe de la garderie

Nom du groupe : _____

Date de formation du groupe : _____

N°	Nom de l'enfant	Nom de l'employé
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Journal du groupe confirmé par : _____

Date: _____

Phase de rétablissement de la pandémie de COVID-19 : Guide d'orientation pour les parents pour les garderies éducatives et les camps de jour

Introduction

Pendant la phase de rétablissement, les établissements de garderie éducative agréés et les camps de jour non agréés pourront ouvrir leurs portes, en mettant en places les lignes directrices de santé et de sécurité. Les camps avec nuitée **ne sont pas** autorisés. Ceci viendra appuyer le retour au travail des parents.

La garde d'enfants est une autre option qui s'offre aux parents. Idéalement, la même gardienne devrait être utilisée chaque fois et la mise en place des mesures de prévention telles qu'un processus de dépistage de la gardienne à son arrivée et de bonnes pratiques de lavage des mains.

La science a démontré que les enfants qui portent et transmettent la COVID-19 peuvent avoir très peu de symptômes, voire aucun. Tout le monde a un rôle essentiel dans la réduction du risque de transmission des maladies infectieuses dans ces établissements.

De plus, il est conseillé aux parents de tenir compte des éléments suivants :

- Les adultes en contact avec des enfants fréquentant une garderie doivent être hyper vigilants quant à la surveillance des symptômes. Un outil pour [l'auto-évaluation](#) est disponible.
- **Si votre famille inclue un adulte vulnérable à la maison, vous devrez tenir compte du risque que l'enfant apporte la COVID-19 à l'adulte vulnérable de la maison;**
- **Si votre enfant va à la garderie éducative, les adultes membres de la famille faisant partie de la « bulle » de l'enfant voudront minimiser leurs mouvements non essentiels à l'extérieur de la maison.**

Que pouvez-vous faire, comme parent, pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19?

Arrivée et départ

Chaque famille doit désigner un adulte par famille responsable de conduire et d'aller chercher les enfants à tous les jours. En collaboration avec l'exploitante de votre service, il faut établir un temps d'arrivée et de départ spécifique qui devrait être échelonné avec les autres familles afin de limiter le nombre de personnes présentes dans l'établissement au même moment. L'arrivée et le départ devraient se dérouler à l'extérieur autant que possible.

Outil de dépistage

Avant d'entrer dans la garderie éducative ou le camp de jour, vous et votre (vos) enfant(s), ainsi que les membres du personnel, et les autres personnes jugées essentielles (p. ex. : personnel du

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) doivent faire l'objet d'un dépistage. Voir l'**annexe A**.

Le dépistage comprend la vérification de la température, à condition qu'un thermomètre sans contact (c'est-à-dire à infrarouge) soit disponible.

- Tout enfant ou personnel qui présentent au moins deux des symptômes suivants ne seront pas permis d'entrer dans l'établissement : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat.

OU

- un enfant dont les doigts ou les orteils sont mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente.

Toutes les personnes touchées doivent rester à la maison, appeler le 811 et ne peuvent pas revenir dans l'établissement avant d'être complètement guéries. La Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'il s'agit d'un enfant) du moment où l'isolement peut prendre fin.

Toutes les personnes en provenance de l'extérieur du Nouveau-Brunswick doivent s'auto-isoler à son domicile pendant 14 jours, surveiller l'apparition de symptômes et éviter de fréquenter un service de garderie éducatif ou un camp de jour.

La prochaine section inclut les mesures de prévention et de contrôle pour votre service de garderie éducatif

Distanciation physique

Les services de garderie éducatifs et les camps de jour doivent respecter les ratios d'encadrement dans les groupes d'enfants et chaque groupe ne peut contenir plus de 15 enfants (plus le personnel) et pas plus de deux groupes par salle. Chaque groupe d'enfants est exempté de la règle de distanciation physique de 2 mètres et de garder les groupes séparés tout au long de la journée. Malgré ceci, les membres du personnel doivent inciter les enfants à éviter de se toucher les uns les autres et à pratiquer une bonne hygiène personnelle.

Procédures de nettoyage et de désinfection

Il faut nettoyer toutes les surfaces, particulièrement celles qui sont touchées fréquemment, comme les poignées de porte et les rampes, les jouets, etc., au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont souillées. Les jouets que les enfants portent à leur bouche doivent être rincés avec de l'eau potable après chaque nettoyage ou désinfection.

Les items qui ne peuvent pas être nettoyer facilement (ex. les peluches, la pâte à modeler, les casse-têtes) doivent être rangés.

Pratiques d'hygiène personnelle

Lavage des mains

Le personnel et les enfants doivent pratiquer une bonne hygiène des mains. Ils doivent se laver les mains fréquemment et avec de l'eau et du savon.

Autres pratiques d'hygiène personnelle

Chaque enfant doit avoir ses propres articles de toilette qui doivent être rangés de façon à éviter la contamination croisée. Les enfants sont encouragés à éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche avant de s'être lavé les mains. Ils sont aussi encouragés à tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir jetable. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés et se laver les mains.

Fournitures

Il est recommandé que les repas et les collations soient fournis par les parents plutôt que par les établissements.

L'interdiction de partager la nourriture sera appliquée. Ceci inclue l'interdiction des contenants de partage tels que les pichets pour l'eau ou le jus.

Espaces pour faire une sieste ou se reposer

Les enfants seront placés afin que leur tête soit du côté des pieds des autres lorsqu'ils dorment, autant que possible.

Les couvertures, matelas, housses et taies d'oreiller ne doivent pas être partagés et doivent être lavés au moins une fois par semaine, ou plus souvent s'ils sont souillés.

Aires de jeu extérieures

Les établissements ne sont pas autorisés à utiliser les jeux (toboggans, balançoires, barres de suspension, etc.) situés dans leur propre aire de jeu extérieure tant qu'une directive n'aura pas été fournie concernant l'ouverture des terrains de jeux municipaux et scolaires (ensembles de jeux). Une fois que les ensembles de jeux sont autorisés, le personnel doit s'assurer que les enfants respectent une bonne hygiène personnelle lorsqu'ils sont sur l'équipement et que les enfants se lavent les mains après avoir joué sur l'équipement.

L'utilisation de jouets partagés comme les vélos, les balles et les bâtons de baseball est autorisée. Les jouets partagés doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque utilisateur.

Excursions et événements spéciaux

Les excursions ne sont pas autorisées pendant la pandémie de COVID-19.

Les activités soulignant les jours fériés ou les festivals et autres événements comme les anniversaires qui rassemblent les parents et les groupes ne sont pas autorisés.

Annexe A : Questionnaire de dépistage de la COVID-19

**POUR LE PERSONNEL, LES ENFANTS, LES PARENTS/TUTEURS ET LES VISITEURS :
VEUILLEZ NE PAS ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT SANS AVOIR RÉPONDU AUX
QUESTIONS SUIVANTES.**

Remarque : Les enfants ou les membres du personnel qui ont habituellement des allergies saisonnières ou souffrent de façon chronique de congestion ou d'écoulement nasal n'ont pas besoin d'être exclus.

Nom : _____ **Garderie :** _____

Pour les parents/tuteurs :

Je, _____ (parent/tuteur) remplis le questionnaire de dépistage pour mon enfant indiqué ci-haut.

1. Présentez-vous :

- A. au moins deux des symptômes suivants : fièvre ou signes d'une fièvre, nouvelle toux ou une toux chronique qui s'aggrave, écoulement nasal, mal de tête, mal de gorge, nouvelle fatigue, nouvelles douleurs musculaires, diarrhée, perte du goût ou de l'odorat?

OU

- B. s'il s'agit d'un enfant, des doigts ou des orteils mauves, même si c'est le seul symptôme qu'il présente?

Si vous avez répondu OUI aux questions A ou B, vous devez rester chez vous, appeler le 811 et ne revenir que lorsque vous serez complètement rétabli. Si un test de dépistage a été effectué, Santé publique informera la personne ou le parent (lorsqu'il s'agit d'un enfant) du moment où l'isolement peut prendre fin. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>

2. Si vous avez répondu OUI à l'une des questions suivantes, vous devez rester chez vous et vous isoler pendant 14 jours. Si vous présentez des symptômes, veuillez vous reporter au lien [d'auto-évaluation](#) sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant et que vous avez un travail en contact direct avec des patients, passez à la question 3.

- a. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit (face à face à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- b. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit avec une personne testée pour la COVID-19 dans les 14 derniers jours?
- c. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage êtes revenus d'un voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick dans les 14 derniers jours?

- d. Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19, ou attendez-vous les résultats d'un test en laboratoire pour la COVID-19?
 - e. Avez-vous pu être exposé à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours?
 - f. Le personnel de Santé publique vous a-t-il informé que vous avez peut-être été exposé à la COVID-19?
-

3. Si vous avez un travail en contact direct avec des patients (p. ex. fournisseur de soins de santé) et que vous répondez OUI à l'une des questions suivantes, vous et votre enfant devez rester à la maison et vous isoler pendant 14 jours. Si vous présentez des symptômes, veuillez vous reporter au lien [d'auto-évaluation](#) sur la page Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- a. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit (face à face à moins de 2 mètres) avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- b. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez été en contact étroit avec une personne testée pour la COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- c. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage êtes revenus d'un voyage à l'extérieur du Nouveau-Brunswick dans les 14 derniers jours?
- d. Avez-vous reçu un diagnostic de COVID-19, ou attendez-vous les résultats d'un test en laboratoire pour la COVID-19?
- e. Avez-vous été exposé à la COVID-19 dans les 14 derniers jours, en dehors du cadre des soins de santé?
- f. Le personnel de la Santé publique vous a-t-il informé que vous avez peut-être été exposé à la COVID-19?
- g. Avez-vous été en contact étroit avec une personne soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours alors que vous prodiguez des soins directs à un patient et que vous ne portiez pas l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié?

Nom du responsable du contrôle : _____

Date: _____ **Heure:** _____

Annexe B : Coordonnées de l'équipe des maladies transmissibles de santé publique

Les coordonnées des bureaux de Santé publique des régions régionales de la santé se trouvent ci-dessous et sur le site Web du Bureau du médecin-hygiéniste en chef :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/gens_en_sante/content/bureaux_santepublique.html

Inspecteurs de Santé publique du ministère de la Sécurité publique	Infirmières de santé publique des régions régionales de la santé (RRS)
Région centrale Fredericton (heures normales) : Bureau principal : 506-453-2830 Ligne des maladies transmissibles : 506-444-5905	Zone 3 Fredericton (heures normales) : Bureau principal : 506-453-5200 Ligne des maladies transmissibles : 506-444-5905
Numéro d'urgence après les heures normales, région centrale : 1-506-453-8128	
Région sud Saint John (heures normales) : Bureau principal : 506-658-3022 Ligne des maladies transmissibles : 506-658-5188	Zone 2 Saint John (heures normales) : Bureau principal : 506-658-2454 Ligne des maladies transmissibles : 506-658-5188
Numéro d'urgence après les heures normales, région sud : 1-506-658-2764	
Région est Moncton (heures normales) : Bureau principal : 506-856-2814 Ligne des maladies transmissibles : 506-856-3220	Zone 1 Moncton (heures normales) : Bureau principal : 506-856-2401 Ligne des maladies transmissibles : 506-856-3220 Zone 7 Miramichi (heures normales) : Bureau principal : 506-778-6756 Ligne des maladies transmissibles : 506-778-6104
Numéro d'urgence après les heures normales, région est : 1-506-856-2004	
Région nord Edmundston (heures normales) : Bureau principal : 506-737-4400 Campbellton (heures normales) : Bureau principal : 506-789-2549 Bathurst (heures normales) : Bureau principal : 506-549-5550	Zone 4 Edmundston (heures normales) : Bureau principal : 506-735-2065 Ligne des maladies transmissibles : 506-735-2626 Zone 5 Campbellton (heures normales) : Bureau principal : 506-789-2266 Ligne des maladies transmissibles : 506-790-4769 Zone 6 Bathurst (heures normales) : Bureau principal : 506-547-2062 Ligne des maladies transmissibles : 506-547-2062
Numéro d'urgence après les heures normales, région nord : 1-506-789-2428	

Remarque : Les heures normales sont de 8 h 15 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Le numéro d'urgence après les heures sert à signaler une maladie à déclaration obligatoire après 16 h 30 en semaine, durant la fin de semaine et les jours fériés. Le téléavertisseur est uniquement destiné à des signalements d'urgence. Les exploitants sont priés de garder confidentiel le numéro du téléavertisseur après les heures normales à l'intérieur de l'établissement (seulement pour les exploitants et le personnel).

Annexe C : Journal de groupe de la garderie

Nom du groupe : _____

Date de formation du groupe : _____

N°	Nom de l'enfant	Nom de l'employé
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Journal du groupe confirmé par : _____

Date: _____